



AVIS D'APPEL A CANDIDATURE

CHEF DU SERVICE DE L'INSTRUCTION A L'ANTENNE DE L'AGENCE URBAINE DE BENI-MELLAL A KHOURIBGA

I- DIPLOME, FORMATION ET EXPERIENCE PROFESSIONNELLE :

- Etre classé au moins à l'échelle 20 à l'Agence Urbaine ou à son grade équivalent pour les fonctionnaires ne faisant pas partie de l'Agence Urbaine ;
- Détenir au moins un certificat ou un diplôme qui permet l'accès l'échelle 17 à l'Agence Urbaine ou à son grade équivalent pour les fonctionnaires ne faisant pas partie de l'Agence Urbaine ;
- Avoir au moins deux ans de service effectif en tant que titulaire et trois ans pour les fonctionnaires ne faisant pas partie de l'Agence Urbaine ;
- Etre classé au moins à l'échelle 17 à l'Agence Urbaine ou à son grade équivalent pour les fonctionnaires ne faisant pas partie de l'Agence Urbaine et ayant au moins 10 ans de service effectif à l'Agence Urbaine ou aux administrations et établissements publics ou collectivités territoriales, dont, au moins, quatre ans au grade précité.

II- QUALITES PERSONNELLES :

- Etre dynamique, motivé et sérieux ;
- Avoir un esprit de synthèse et une vision large sur la vocation du poste à occuper ;
- Avoir une vision perspective et une grande capacité d'intégration et de travail en équipe ;
- Etre disponible et mobilité dans le travail ;
- Avoir le sens de communication.

III- COMPETENCES REQUISES

- Etre en mesure d'examiner et instruire les dossiers relatifs aux projets de construire, de lotir, de morceler ou de création des groupes d'habitations, et ce, conformément aux procédures et à la réglementation en vigueur ;
- Etre habilité à assister les pétitionnaires, afin de leur communiquer les observations émises et en expliquer les fondements ;
- Etre en mesure d'émettre des avis circonstanciés au sein des commissions chargées de l'examen des demandes d'autorisations instituées au niveau du ressort territorial de l'antenne ;
- Savoir coordonner et superviser les activités des commissions provinciales ou guichets uniques institués au niveau du ressort territorial de l'antenne ;
- Savoir analyser et exploiter toutes les données fournies par la division (antenne) ;
- Etre en contact permanent avec les autorités locales et les services concernés, pour complément de toute information.

IV- DESCRIPTION DU POSTE :

Le service de l'instruction à l'antenne est chargé de :

- Examiner et instruire les dossiers relatifs aux projets de construire, de lotir, de morceler ou de création des groupes d'habitations, et ce, conformément aux procédures et à la réglementation en vigueur ;
- Assister les pétitionnaires, afin de leur communiquer les observations émises et en expliquer les fondements ;



- Emettre des avis circonstanciés au sein des commissions chargées de l'examen des demandes d'autorisations instituées au niveau du ressort territorial de l'antenne ;
- Coordonner et superviser les activités des commissions provinciales ou guichets uniques institués au niveau du ressort territorial de l'antenne
- Assurer la participation aux réunions de la commission d'instruction des demandes ;
- Assurer le suivi des projets examinés ;
- Exploiter les dossiers examinés ;
- Assurer le contact permanent avec les autorités locales et les services communaux, pour instruction des dossiers.

V- DOSSIER DE CANDIDATURE

Toute candidature sera accompagnée :

- D'une demande ;
- D'un curriculum vitae ;
- D'une appréciation des responsables hiérarchiques sur les connaissances professionnelles, l'efficacité et le rendement du candidat ;
- D'une note rédigée par le candidat précisant ses motivations pour la prise en charge du département concerné (1 à 2 pages), de la compréhension des tâches y afférentes (1 à 2 pages) et d'une esquisse du plan d'action pour le court et le moyen terme (1 à 2 pages)
- D'un engagement sur l'honneur de veiller à la moralité du fonctionnement de la division et à l'application des dispositions du pacte de bonne gestion ;
- De toute autre pièce que le candidat estime utile à joindre à son dossier.

VI- DEPOT DE DOSSIER :

Les dossiers de candidatures doivent être déposés au bureau d'ordre de l'Agence Urbaine de Béni-Mellal ou envoyés par courrier postal à son siège sis à : **Boulevard Mohamed V, BP 569 Béni-Mellal 23.000 Maroc**, au plus tard le : **28/11/2019 à 16h30 délai de rigueur.**

N.B : les dossiers sont téléchargeables des sites :

- www.emploi-public.ma et/ou
- www.aubm.ma

